

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES GALLY MAULDRE**

**L'an deux mille treize,**

Le vingt février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Manuelle WAJSBLAT, Présidente

**Présents :**

Commune d'ANDELU : Michèle BOUGNOTEAU, Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Bertrand CAFFIN

Commune de CHAVENAY : Cécile GERMAINE

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Raymond METZGER

Commune de DAVRON : Louise de GONCOURT, Valérie PIERRÈS

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Etienne de POMMERY

Commune d'HERBEVILLE : Laurent THIRIAU, François DELALANDE

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Max MANNÉ, Michel GROH

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Bernard VILLIER, Armelle MANTRAND, Alain PALADE

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN, *arrivé à 18h30* et Patrick PASCAUD

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Manuelle WAJSBLAT, Christine ALLIBERT, Caroline PEREDA, Bertrand CHANZY, Michel BACHMANN,

**Procurations :**

Denis FLAMAND à Manuelle WAJSBLAT

Katrin VARILLON à Patrick LOISEL

Alain SENNEUR à Laurent RICHARD

**Secrétaire de séance :** Christine ALLIBERT

La Présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18h05.

A) Notes de Synthèses :

Entendu les exposés des rapporteurs et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ADOPTE** les délibérations suivantes :

**N° 2013-02/25 : Débat d'Orientations Budgétaires - Exercice 2013**

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2013 de la Communauté de Communes.

**N° 2013-02/26 : Débat d'Orientations Budgétaires du cinéma intercommunal « les 2 scènes » – Exercice 2013**

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2013 du cinéma intercommunal « les 2 scènes ».

**N° 2013-02/27 : Autorisation à Madame la Présidente pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du cinéma intercommunal « les 2 scènes » avant le vote du Budget Primitif 2013**

**AUTORISE** les crédits comme suit :

Budget Principal M4 du cinéma intercommunal « les 2 scènes » :

Affectation des crédits	Montant TTC
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles Articles concernés : 2135 – 2183 – 2184 - 2188	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 000,00 €</b>

**DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif de la Communauté de Communes lors de son adoption.

**DIT** qu'un état sera annexé au budget faisant état de l'utilisation de ces crédits.

**Vote à l'unanimité.**

**N° 2013-02/28 : Fixation des indemnités du Président et des 5 Vice-présidents**

**FIXE** à 67.5 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (1015) le montant mensuel brut attribué au Président.

**FIXE** à 24.73 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (1015) le montant mensuel brut attribué à chacun des cinq Vice-présidents.

**DIT** que les montants de ces indemnités suivront automatiquement l'évolution de l'indice 1015 précité et seront, sauf délibération ultérieure, valables pendant toute la durée du mandat communautaire. L'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Communautaire est récapitulé dans le tableau annexé à la présente délibération.

**DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice concerné, rubrique fonctionnelle 020, comptes 6531, 6532, 6533, 6534 et 6535.

**Vote à l'unanimité.**

**N° 2013-02/29 : Modalités de versement aux communes des attributions de compensations provisoires**

**DETERMINE** le montant provisoire de l'attribution de compensation pour l'année 2013 ainsi qu'il suit :

Communes	Attributions de compensations 2013 (hors ordures ménagères)
Andelu	9 832 €
Bazemont	48 545 €
Chavenay	105 841 €
Crespières	56 830 €
Davron	11 184 €
Feucherolles	316 465 €
Herbeville	6 467 €
Mareil sur Mauldre	94 023 €
Maule	125 462 €
Montainville	36 054 €
Saint-Nom-la-Bretèche	427 089 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 237 792 €</b>

**DIT** que l'attribution de compensation provisoire sera versée, par acomptes mensuels d'1/12ème.

**DIT** que le montant définitif sera fixé par le Conseil Communautaire le 31 décembre 2013 au plus tard au vu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

**PRECISE** que les modalités de régularisation concernant les acomptes déjà versés pendant l'année seront précisées dans cette délibération de fin d'année.

**AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces afférentes et notamment les mandats et les titres au profit des communes membres ou de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

**Vote à l'unanimité.**

**N° 2013-02/30 : Création de missions d'expertise, conseil dans les domaines administratif, technique et financier, de missions de services fonctionnels et de missions de gestion administrative et financière de la régie du cinéma de Maule et fixation des indemnités accessoires correspondantes**

**DECIDE** de créer les missions suivantes :

- expertise et conseil dans les domaines administratif, technique et financier,
- gestion des finances, marchés publics, ressources humaines, secrétariat des assemblées et communication,
- gestion administrative et financière de la régie du cinéma de Maule.

**PRECISE** que ces missions seront confiées à des agents territoriaux fonctionnaires ou non titulaires de droit public des communes membres de Feucherolles, Mareil sur Mauldre, Maule, Saint-Nom-la-Bretèche dans le cadre d'une activité accessoire, pour faire face à un besoin non permanent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, date de création de la Communauté de Communes Gally-Mauldre :

- Les directeurs généraux des communes assureront des missions d'expertise et de conseil dans les domaines administratif, technique et financier,

- Les services fonctionnels de la commune de Saint-Nom-La-Bretèche, où se trouve le siège administratif de la Communauté de Communes, assureront des missions en matière de finances, marchés publics, ressources humaines, secrétariat des assemblées et communication.
- L'agent en charge de la gestion administrative et financière de la régie du cinéma de Maule assurera les mêmes missions que dans sa commune d'origine, dans le cadre du transfert de cet équipement culturel.

**PRECISE** que cette activité étant une activité accessoire, elle est soumise à autorisation de la collectivité d'origine.

**PRECISE** que cette activité lucrative est compatible avec les fonctions des intéressés, n'affecte pas leur exercice et ne porte pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service.

**DECIDE** que la notion d'activité accessoire n'étant pas quantifiée au regard de la durée du travail ou de la rémunération, la rémunération est fixée dans les conditions **suivantes**:

Fonctions exercées dans les communes membres	Fonctions exercées dans la future CC	Indemnité	Effectif
DGS	DGS	700 € net	1
DGS/Secrétaire générale	DGA	500 € net	3
Responsable Finance/Marchés publics	Responsable Finances/Marchés publics	300 € net	1
Agent en charge de la comptabilité	Agent en charge de la comptabilité	300 € net	1
Responsable Ressources Humaines	Responsable Ressources Humaines	300 € net	1
Agent en charge des paies et des formations	Agent en charge des paies et des formations	300 € net	1
Assistante en charge du secrétariat du CM	Assistante en charge du secrétariat du CC	300 € net	1
Responsable communication et relations institutionnelles	Responsable communication/événementiel	300 € net	1
Agent en charge des finances et de la comptabilité	Agent en charge de la gestion administrative et financière du cinéma	300 € net	1

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2013.

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes pièces de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

**N° 2013-02/31 : Convention à intervenir avec les services de l'Etat pour la dématérialisation des actes soumis au Contrôle de Légalité - Autorisation pour signer**

**APPROUVE** le principe de la dématérialisation des actes administratifs soumis au contrôle de légalité.

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention correspondante avec l'Etat et à engager toutes les démarches inhérentes à ce processus de dématérialisation.

**Vote à l'unanimité.**

**N° 2013-02/32 : Programme d'aide aux lignes régulières de transport – Demande de subvention auprès du Département pour les lignes 043-044**

**DIT** que la Communauté de Communes Gally Mauldre - Maître d'ouvrage – accorde une garantie de recettes à l'exploitation des lignes de rabattement sur gare :

015-312-043 Saint-Nom-la-Bretèche/ Chavenay /L'Etang-la-Ville

015-312-044 Saint-Nom-la-Bretèche/Feucherolles/L'Etang-la-Ville

exploitées par les Courriers de Seine et Oise – CSO.

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général des Yvelines une aide de transport routier de voyageurs pour les lignes 015-312-043 « Saint-Nom-La-Bretèche/Chavenay/L'Etang-la-Ville » et 015-312-044 « Saint-Nom-La-Bretèche/Feucherolles/L'Etang-la-Ville » pour 2012 au titre des déficits d'exploitation 2012.

**Vote à l'unanimité.**

**N° 2013-02/33 : Demande de subvention auprès du Département pour la réalisation d'études relative à la mise en place d'un service de transport à la demande**

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général des Yvelines l'attribution d'une subvention au taux maximum pour la réalisation d'études d'opportunité et/ou de faisabilité liée à la mise en place d'un service de transport à la demande sur le territoire intercommunal en complément à l'offre régulière de transport.

**Vote à l'unanimité.**

**N° 2013-02/34 : Demande Modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi d'agent social**

**DECIDE** la création d'un emploi d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet.

**Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 :**

Filière : Social

Cadre d'emplois : Agent social

Grade : Agent social de 2<sup>ème</sup> classe : - Ancien effectif = 2  
- Nouvel effectif = 3

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent qui sera nommé seront inscrits au budget, chapitre 012, exercice 2013.

**Vote à l'unanimité.**

B) Questions diverses

La séance prend fin à 19h50.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 21 février 2013

Affiché le 23.02.2013

La Présidente,

  
Manuelle WAJSBLAT

